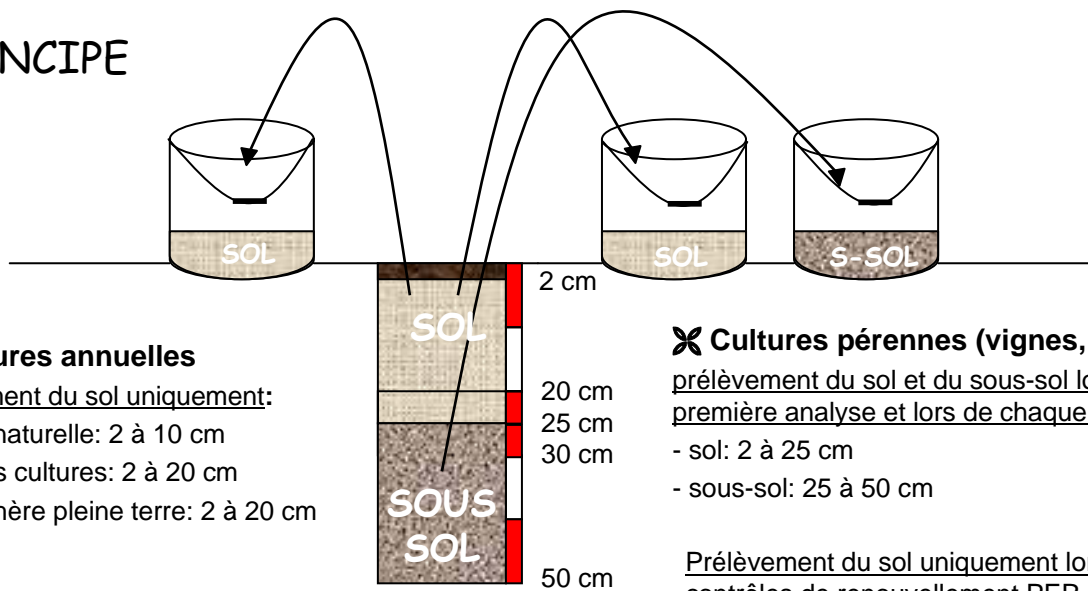


PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS POUR ANALYSE DE TERRE

- **QUAND** Optimum entre la récolte et le démarrage de la végétation, au moins 2 mois après l'application d'une fumure.
- **AVEC QUOI** Une tarière hollandaise ou une bêche
- **COMMENT** 12 à 15 prélèvements par parcelle, répartis régulièrement (ligne ou diagonale), leur mélange constitue l'échantillon.

- **PRINCIPE**



↪ **Cultures annuelles**

prélèvement du sol uniquement:

- prairie naturelle: 2 à 10 cm
- grandes cultures: 2 à 20 cm
- maraîchère pleine terre: 2 à 20 cm

✂ **Cultures pérennes (vignes, vergers)**

prélèvement du sol et du sous-sol lors de la première analyse et lors de chaque reconstitution:

- sol: 2 à 25 cm
- sous-sol: 25 à 50 cm

Prélèvement du sol uniquement lors des contrôles de renouvellement PER :



Ôter les 2 premiers cm du sol (évitte les pollutions)

- **QUANTITE/ENVOI** 1 kg du mélange par échantillon.

Dans des cornets en plastiques propres avec l'identification de la parcelle clairement annotée et la profondeur du prélèvement (sol et/ou sous-sol).

L'échantillon doit être accompagné d'une feuille de demande d'analyses correctement remplie et le tout envoyé à: